

STAGE DE FORMATION SYNDICALE - FSU 11



« OMC, AGCS et le grand marché transatlantique :
Quels impacts sur les services publics ?
L'école publique face à la logique marchande ? »



Animé par Raoul-Marc JENNAR

MARDI 31 MARS 2015

Foyer de CAPENDU
(Avenue des anciens combattants)
de 9h30 à 16h30
(Avec pique-nique tiré du sac)

Matinée :

- › **Présentation des accords de l'OMC et de l'AGCS**
- › **Débat avec les participants**

Après-midi :

- › **Présentation du « grand marché transatlantique »**
- › **Débat avec les participants**

.....
Pour participer à ce stage, il faut envoyer votre demande de « congé pour formation syndicale » à Mme l'IA-DASEN un mois à l'avance, soit avant le 28 février 2015. Ci-joint le modèle de lettre à compléter et à envoyer sous couvert de votre IEN.
.....

Faites-nous savoir que vous participerez : renvoyez par mail à snu11@snuipp.fr une copie complétée du coupon ci-dessous.

Ce stage est ouvert à tous les collègues syndiqué-e-s ou non !

La formation syndicale est un droit reconnu aux fonctionnaires stagiaires ou titulaires.

Raoul-Marc JENNAR est un essayiste français d'origine belge, spécialiste de politique internationale.

Parmi ses nombreux travaux et activités:

*Après 10 ans dans l'enseignement secondaire, il a été collaborateur au gouvernement, puis au Parlement belge.

*Il a travaillé au service d'organisations non-gouvernementales (Oxfam Belgique).

*Observateur aux conférences ministérielles de l'OMC à Doha, Cancun et Hong Kong, il est membre de la coordination du réseau altermondialiste « Notre monde n'est pas à vendre ».

*Il est l'auteur de plusieurs livres sur la question européenne, dont « *Europe, la trahison des élites* »

*Il s'engage dans la campagne référendaire du « Non » au Traité Constitutionnel Européen en 2005.

« *Le grand marché transatlantique. La menace sur les peuples d'Europe* », paru en 2014, traite de « la mondialisation néolibérale ». Déléguer au secteur privé la maîtrise des choix ou « *redéfinir le périmètre de l'Etat* », c'est l'objectif du patronat et des milieux financiers.

Cet objectif est sur le point d'être atteint avec le projet intitulé « *Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement* ». Derrière les termes anodins pour désigner un accord classique de libre-échange, se cache un projet d'une ampleur radicalement différente.

La formation syndicale : un droit individuel

Règles générales:

- * Tout fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou auxiliaire) en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an.
- * Ce congé ne peut être accordé que pour suivre un stage ou une session dans un des centres ou instituts qui figurent sur une liste d'agrément.
- * Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.
- * Le congé peut être utilisé pour plusieurs sessions de formation durant la même année scolaire à condition de ne pas dépasser en cumul les 12 jours autorisés pour l'année. Pour nos catégories, l'année de référence est l'année scolaire.
- * Pour obtenir un congé, il faut déposer une demande individuelle de congé (cf. modèle). Adressée à l'IA-DASEN par la voie hiérarchique, elle doit être déposée auprès de l'IEN au moins un mois avant la date du stage. **Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.**
- * Respecter les délais.
- * Si vous avez des doutes sur votre participation, déposez quand même votre demande, il sera toujours temps d'annuler après le 28 février
- * Une attestation de présence, qui peut être demandée par votre IEN, vous sera remise le jour du stage.

Informez le SNUipp-FSU de votre participation

(Complétez le questionnaire ci-dessous et copiez-collez-le dans un mail,

Envoyez le mail à snu11@snuipp.fr)

JE PARTICIPERAI au stage syndical organisé par la FSU le 31 mars 2015

NOM - PRENOM :

ETABLISSEMENT ET VILLE D'EXERCICE :

TEL : **MAIL:** @

VOS AVIS, VOS QUESTIONS COMPTENT.

Ce stage sera l'occasion d'approfondir nos analyses sur la thématique à l'ordre du jour.

Un stage syndical est aussi l'occasion de rencontrer les militant-es syndicaux du SNUipp-FSU11 et de leur poser des questions ayant trait au métier, à la carrière...

N'hésitez pas à nous envoyer par avance toutes questions que vous aimeriez posées aux uns ou aux autres,

**CI-dessous le modèle de lettre à envoyer à l'IA-DASEN
sous couvert de votre IEN
avant le 28 février.**